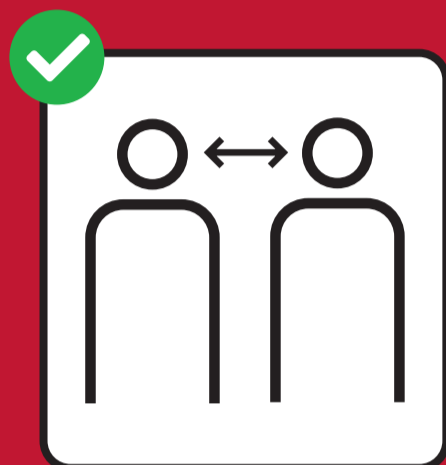


En tant que membre de Swiss Tennis, nous respectons les mesures de protection suivantes sur nos installations.

valable à partir du
29 octobre 2020

COMMENT NOUS PROTÉGER SUR LE COURT DE TENNIS



Respecter partout une distance de 1.5 m entre les personnes. Également sur le terrain de tennis, dans les vestiaires et douches, dans le local du club etc.



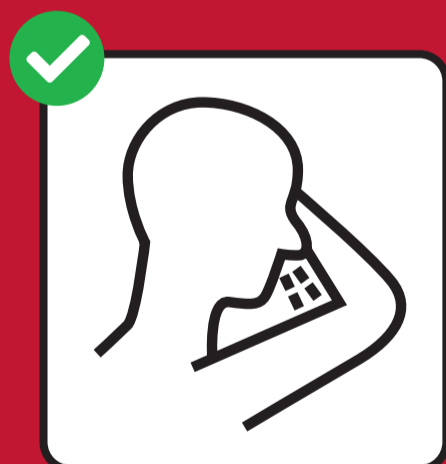
Port du masque obligatoire à l'intérieur et à l'extérieur des installations sportives (mais pas pendant le jeu).



Se laver minutieusement les mains avant et après avoir joué.



Renoncer à la traditionnelle poignée de main et à tout autre contact corporel.



Rester à la maison en cas de symptômes de maladie. Appeler son médecin traitant et informer le responsable COVID-19 du club.



Recueillir les données de réservation des terrains et enregistrement des personnes présentes aux tournois/événements en cas de Contact Tracing.

www.ofsp-coronavirus.ch